

Hausse vertigineuse de l'évaluation foncière

BENOÎT GUÉRIN

Tous ceux qui sont propriétaires d'un immeuble ont pu le constater, les dernières évaluations municipales ont bondi de 20, 30 et même de 40%, et parfois plus. Ces augmentations ont des répercussions difficiles pour certains de nos concitoyens.

Il faut aussi comprendre que ces augmentations font en sorte que d'autres coûts basés et/ou reliés à la valeur des immeubles augmentent eux aussi telles les taxes scolaires, les assurances habitation sans compter l'augmentation des coûts lors d'une transaction, et peuvent avoir un impact important chez certains de nos concitoyens. En période économique difficile, certains groupes de personnes comme les retraités ont plus de difficulté à assumer ces augmentations avec des revenus fixes et/ou des revenus qui augmentent peu ou pas du tout. Dans les secteurs où la spéculation foncière est

importante comme aux abords des plans d'eau ou dans les secteurs touristiques, la situation serait encore plus explosive surtout que le rôle d'évaluation actuel est basé sur la valeur des ventes effectuées à fort prix pendant le boom immobilier de 2007.

Certains se demandent s'ils pourront assumer ces augmentations et envisagent même de vendre leur maison bien qu'ils voudraient y finir leurs jours et continuer à vivre dans leur communauté. Et que peut-on penser de la situation des jeunes qui désirent s'établir chez nous? En auraient-ils les moyens?

Pour une meilleure équité, des citoyens regroupés dans le mouvement Évaluation Équitable ont entrepris de sensibiliser les municipalités et le gouvernement à cette problématique. En plus de faire signer une pétition (www.evaluation-equitable.ca) demandant des changements à la loi, une dizaine de municipalités telle Sainte-Adèle, par résolution de leurs conseils respectifs appuient sous une forme ou une autre cette démarche de révision à l'avantage de leurs citoyens. Des pressions se font aussi sur la ministre Nathalie Normandeau pour modifier la Loi sur la fiscalité municipale.

Une des méthodes proposées serait tout simplement de geler l'augmentation de la valeur foncière pour les trois prochaines années. Certains proposent toutefois, comme dans certaines autres provinces, que le taux d'augmentation de la valeur

foncière soit limité annuellement au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation déterminé par Statistique Canada ou limité à un certain pourcentage d'augmentation annuellement.

À Prévost, l'évaluation municipale a augmenté de 40% en moyenne et il semble qu'une autre augmentation de 20% est envisagée pour le prochain rôle triennal (2010 à 2012) alors que l'indice des prix à la

consommation n'aurait augmenté qu'entre 2 à 2,5% par an pour la même période. Le conseiller Sylvain Paradis de Prévost dans cet ordre d'idées aurait demandé à la MRC Rivière-du-Nord de se prononcer sur la faisabilité technique et légale d'un gel de l'évaluation foncière pour les trois prochaines années. À ce jour les autorités de la MRC ne s'étaient pas encore prononcées. C'est un dossier à suivre.

Projet de loi annoncé

Téléphonie cellulaire: meilleure protection des consommateurs

BENOÎT GUÉRIN

La ministre de la Justice Kathleen Weil, a annoncé le dépôt d'un projet de loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur qui propose des mesures concernant la téléphonie cellulaire. Il vise à assurer aux consommateurs l'accès à toute l'information nécessaire concernant les caractéristiques ou le prix des biens ou des services qui leur sont offerts, afin de leur permettre de prendre une décision éclairée.

Ainsi, le commerçant devra inclure dans le prix total tous les frais, incluant ceux qui sont souvent indiqués en petits caractères dans la publicité et qui sont ajoutés seulement au moment de conclure la transaction. Les avantages de cette mesure sont importants, car les consommateurs pourront dorénavant comparer adéquatement les prix afin de déterminer l'offre commerciale la plus avantageuse pour eux.

Le projet de loi introduit aussi des mesures visant à répondre aux nombreuses plaintes et préoccupations des consommateurs. Il contient des dispositions qui empêcheraient un commerçant de modifier unilatéralement un tel contrat, à moins que le consommateur n'exprime son consentement. Le projet de loi imposerait aussi des limites aux frais de résiliation.

D'autres mesures sont aussi proposées concernant l'obligation des

commerçants d'informer les consommateurs de l'existence de la garantie légale et de celle fournie gratuitement par le fabricant, lorsqu'ils leur offrent d'acheter une garantie supplémentaire. Cette information permettra au consommateur de vérifier si cette garantie supplémentaire comporte réellement un avantage.

Le projet de loi vise à élargir le régime de protection financière des consommateurs en permettant au gouvernement de créer des fonds d'indemnisation dans certains secteurs du marché où de nombreux consommateurs ne sont pas entièrement indemnisés à la suite de la fermeture d'entreprises.

Cette nouvelle mesure s'inspire du Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages. Ce fonds a démontré que l'existence d'un tel outil financier permet l'indemnisation rapide et efficace des voyageurs lésés.

« Le Québec a toujours été un leader en matière de protection des consommateurs. Par ce projet de loi, notre gouvernement veut offrir à la population du Québec, et plus particulièrement aux jeunes consommateurs, une protection additionnelle », a indiqué la ministre de la Justice. « Les mesures proposées sont importantes parce qu'elles visent à améliorer l'équilibre des droits et des obligations entre les consommateurs et les commerçants, mais aussi parce qu'elles proposent des solutions à des problèmes d'actualité dénoncés par les consommateurs » a conclu la ministre.



Otite
Saviez-vous qu'un examen régulier peut être bénéfique lors de la croissance de vos enfants? Il favorise un bon alignement de sa colonne vertébrale. Les otites à répétition peuvent être associées à des déplacements vertébraux.

D^{re} Isabelle Cazeaux
Chiropraticienne D.C.
Sur rendez-vous : (450) 224-4402

◆ Technique douce et de précision ◆
781, Montée des Sources
Prévost (Domaine des Patriarches)



CLINIQUE DENTAIRE
Dre Isabelle Poirier
Dentisterie générale

Service de:

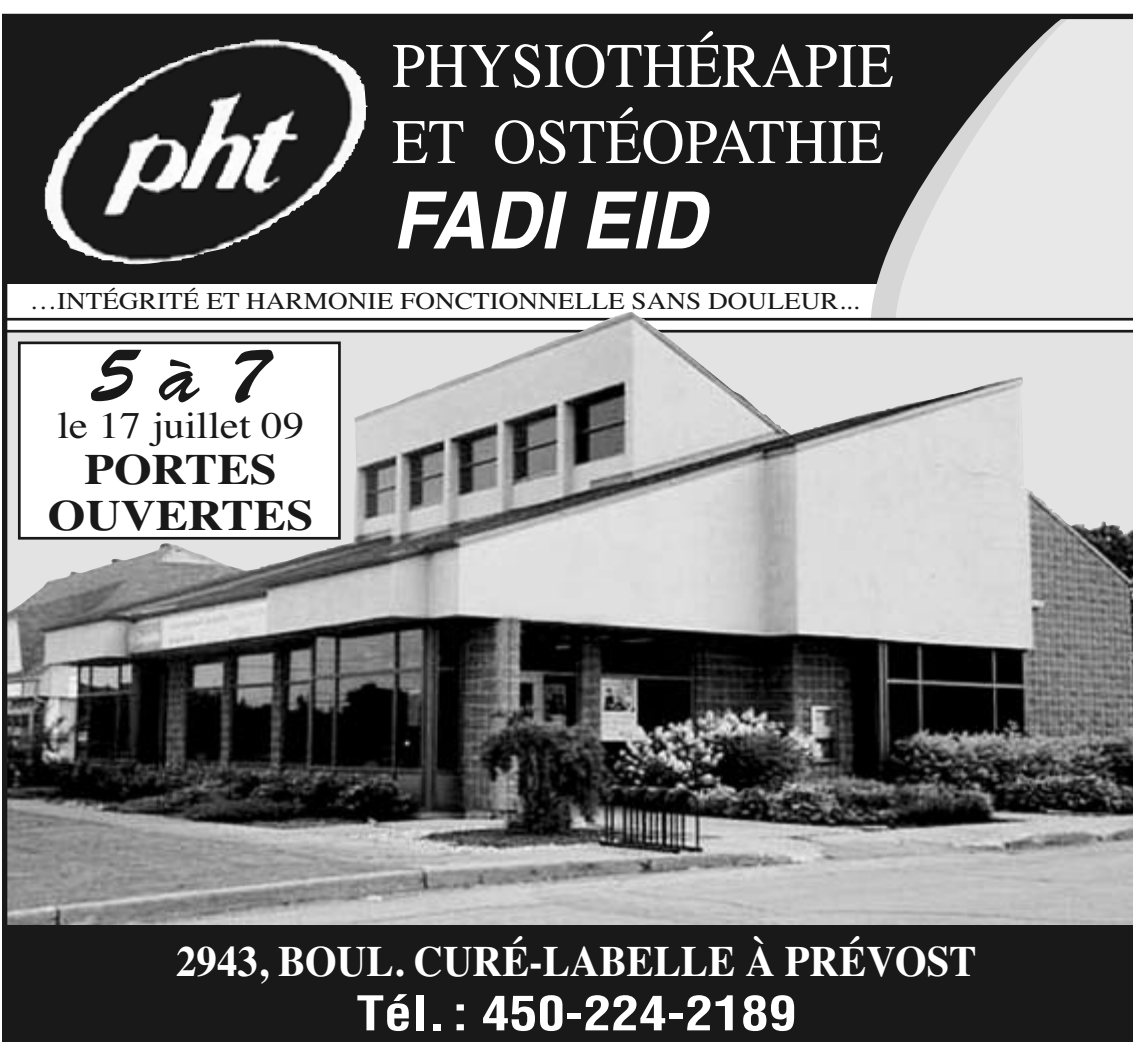
- Dentisterie esthétique
- Blanchiment / Facettes
- Ponts et couronnes
- Orthodontie
- Dentiste généraliste

450-224-0583

2888, boul. Curé-Labelle (voisin des Assurances Renaud)

DES SOINS ATTENTIONNÉS PRÈS DE CHEZ-VOUS

Dre Isabelle Poirier



pht

PHYSIOTHÉRAPIE ET OSTÉOPATHIE
FADI EID

...INTÉGRITÉ ET HARMONIE FONCTIONNELLE SANS DOULEUR...

5 à 7
le 17 juillet 09
PORTES OUVERTES

2943, BOUL. CURÉ-LABELLE À PRÉVOST
Tél. : 450-224-2189